

Date de la séance

Le 27 septembre 2023

Date de convocation

Le 21 septembre 2023

Date de publication

Le 21 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	22
Procurations	12
Excusé	0
Absent	0

N° 2023-09-57

OBJET :

**EXPERIMENTATION
DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE
(CFU)**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 27 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Andelu, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Myriam BRENAC à Stéphane GOMPERTZ

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Laurent RICHARD à Caroline QUINET

Hervé CAMARD à Jean-Christophe SEGUIER

Sylvie BIGAY à Hajer RIVIERE

William FALCHETTO à Olivier LEPRETRE

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Gilles STUDNIA

Christelle BARDEILLE à Dominique GERBERT

Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Sidonie KARM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des juridictions financières,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 septembre 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .29.../09.../2023
- Document rendu exécutoire le .29.../09.../2023